



# RELATIONS FORET-GIBIER



Extrait en partie du module de formation  
sur l'équilibre forêt-gibier  
IRSTEA - ANCGG - CNPF  
V8 - 01/03/2021

**Assemblée Générale AGGGV**  
**Lundi 11 octobre 2021**



# La forêt dans le temps



# La forêt espace de temps long



- En complète déconnexion avec l'immédiateté et le rythme imposé par notre société
- Qui s'accommode mal de la modernisation des activités récréatives, d'entretien et de récolte du bois
- Qui doit relever le défi du changement climatique tout en s'adaptant aux attentes d'une population de plus en plus urbaine



# La législation forestière française plonge ses racines dans l'histoire <sup>(1)</sup>



- Fondements très anciens issus de la prise de conscience que la production de biens et services par les forêts est de **l'intérêt général de la France**
- Elle remonte au moyen-âge en réaction à la crainte de pénuries et d'abus
- La notion de « possibilité » de la forêt apparaît en 1346
- En 1669, l'ordonnance de Colbert sur le « fait des Eaux et forêts » a pour objectif l'amélioration des forêts privées et publiques alors surexploitées
- Le Code forestier de 1827 précise que « la conservation des forêts est l'un des premiers intérêts des sociétés »



# La législation forestière française plonge ses racines dans l'histoire (2)



## ➤ Les dates

- **1219 : (Philippe Auguste): vente des coupes (forêts royales)**
- **1291 : (Philippe le Bel) : maîtres des Eaux et Forêts**
- **1346 : (Philippe VI) : ordonnance de Brunoy (=1er Code forestier)**
- **1376 : (Charles V):règlement général des Eaux et Forêts**
- **1518 : (François Ier): extension aux forêts du royaume**
- **1520 : coupes réglées pour les bois privés**
- **1554 : interdiction de couper taillis < 10 ans et obligation de laisser 1/3 en futaie et 16 baliveaux/ha**
- **1669 : ordonnance de Colbert**
- **1790 : (Constituante) suppression des maîtrises**
- **1801 : administration des Eaux et Forêts**
- **1810-62 : fixation des dunes de la côte aquitaine**
- **1824 : conversion en futaie des taillis sous futaie ; École des Eaux et Forêts de Nancy**
- **1827 : Code forestier**
- **1859 : contrôle des défrichements**

- **1913 : (loi Audiffred) : contrats de gestion avec l'Etat**
- **après 1918 : restauration des forêts sinistrées**
- **1922 : forêts de protection**
- **1930 : (loi Sérot): réduction des droits de mutation**
- **1934 : exonération trentenaire de taxe foncière pour reboisements**
- **1946 : Fonds Forestier National affecté à la forêt et à la filière bois**
- **1949 : défense incendies**
- **1952 : Refonte du Code Forestier**
- **1954 : groupements forestiers**
- **1958 : Inventaire forestier**
- **1958 : conservation d'espaces boisés urbains**
- **1959 : (amendement Monichon) : réduction des droits de succession**
- **1960 : santé des forêts, Réserves naturelles, Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux,**
- **1963 : CRPF**
- **1964 : ONF**
- **1969 : Défrichement**
- **1976 : protection de la nature**
- **1979 : Refonte du Code Forestier**
- **1985 : Orientations Régionales Forestières**
- **2000 : suppression du FFN**
- **2001 : loi d'orientation forestière**
- **2012 : Recodification du Code Forestier**



## les enjeux sylvicoles



# La politique forestière de l'État



Mise en œuvre :

- par l'ONF dans les forêts publiques
- par le CNPF dans les forêts privées

La LOF de 2001 a consacré la **multifonctionnalité des forêts**. La gestion durable des forêts doit répondre aux objectifs :

- Economiques (production de bois principalement)
- Environnementaux (protection des milieux et des espèces, biodiversité)
- Sociaux (main d'œuvre en forêt, mais aussi loisirs, aménités rendues par la forêt)

La politique forestière de l'Etat a été définie par la LAAF en 2014

Elle se traduit dans un :

- ◆ Document national = Programme National de la Forêt et du Bois
- ◆ Décliné au niveau régional = Programme Régional de la Forêt et du Bois
  - ✓ Décliné pour la forêt :
    - privée (Schéma régional de gestion sylvicole = SRGS)
    - domaniale (Directives Régionales d'Aménagement = DRA)
    - publique non domaniale (Schéma Régional d'Aménagement = SRA)



# Les documents de gestion durable à l'échelle de la propriété



- ◆ Forêt domaniale ou communale (gérée par l'ONF) :
  - Plan d'aménagement forestier
- ◆ Forêt privée (selon surface détenue) :
  - Plan Simple de Gestion (agrée par le CRPF)
  - Règlement Type de Gestion (rédigé par un professionnel, approuvé par le CRPF)
  - Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (rédigé par le CRPF, approuvé par le Préfet)

## Pourquoi un document de gestion durable ?

- ◆ outil technique pour mieux gérer sa forêt = mode d'emploi de la forêt
- ◆ Préalable à l'adhésion à la certification PEFC
- ◆ contrepartie de dispositions fiscales (droits de succession, IFI)
- ◆ Outil de simplification administrative si d'autres réglementations s'appliquent (Natura 2000, monuments historiques, forêt de protection, sites classés ...)





# Le Plan Simple de Gestion (PSG)



Le plan simple de gestion (PSG) est :

- Obligatoire pour toute propriété d'au moins 25 ha de bois
- présenté à l'agrément du CRPF par le propriétaire forestier,
- d'une durée comprise entre 10 et 20 ans (durée au choix du propriétaire),
- agréé par le CRPF en conformité avec le SRGS.

Un PSG peut être présenté volontairement pour toute propriété forestière à partir de 10 ha de bois ou pour un regroupement de propriétaires totalisant au moins 10 ha

Il comprend 3 parties :

- un aspect administratif portant sur le propriétaire et sa propriété,
- un état des lieux général de la propriété, ainsi que de chaque parcelle boisée,
- un programme d'actions (coupes et travaux) pour atteindre les objectifs retenus.



## **Le Règlement type de Gestion (RTG)**

- Document qui garanti la gestion durable pour les propriétés < 25 ha
- Document établi par les experts ou les coopératives
- Le RTG est agréé par le CRPF en conformité avec le SRGS
- Le propriétaire adhère au RTG de l'expert ou de la coopérative
- Il fixe les modalités de gestion des peuplements par grand type

## **Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)**

- Document de présomption de garantie de gestion durable pour les propriétés < 25 ha
- Document établi par le CRPF, agréé par le Préfet de Région en conformité avec le SRGS
- Le propriétaire adhère au CBPS
- Le propriétaire choisit la gestion qu'il va pratiquer selon des itinéraires prédéfinis



## **Le concept légal d'équilibre sylvo-cynégétique**



# La situation du grand gibier en France



- ❑ Augmentation spectaculaire des populations d'ongulés au cours des 40 dernières années
  - Augmentation des densités
  - Extension géographique sur de nouveaux territoires
  - Extension parfois favorisée par des reprises et lâchers
- ❑ Cette évolution préoccupe les forestiers
  - La conquête spatiale est positive en terme de biodiversité
  - Les surdensités (cachées ou non) sont préjudiciables à la biodiversité et à l'équilibre forêt-gibier



# La définition légale de l'équilibre sylvo-cynégétique



- L'équilibre agro-sylvo-cynégétique a été une notion introduite dans la Loi sur le plan de chasse (1963).
- Il a été défini dans la Loi de 2005 (article L 425.4 du code de l'Environnement) :

- ◆ L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles.
- ◆ L'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire dans le territoire forestier concerné. .



# L'équilibre sylvicole un atout pour l'équilibre sylvo-cynégétique



Une forêt en équilibre sylvicole devrait être composée de :

- de peuplements en régénération naturelle (semenciers) ou en reboisement
- de peuplements en amélioration
- de peuplements arrivés à maturité

**Les jeunes peuplements** (âge variable selon les essences et vitesse de croissance) **sont très sensibles à la pression des cervidés**. Plus âgés, certains restent sensibles au frottis et à l'écorçage du cerf,

**Les peuplements plus âgés sont hors d'atteinte du gibier** mais n'offrent que très peu de capacité nourricière sauf s'ils sont régulièrement éclaircis.

La capacité d'accueil est fonction de la quantité et de la diversité de végétation au sol.

Une forêt gérée de manière conservatrice comporte peu de régénérations et offre peu de capacité d'accueil mais la moindre régénération risque d'être un échec.

Une sylviculture dynamique favorisant le nombre de parcelles en régénération accroît la capacité d'accueil mais accroît aussi le risque du forestier.

Chaque année, 1% de la surface forestière devrait être mise en régénération sans risquer d'être compromise. Un taux faible de parcelles en régénération accroît le risque de dégâts



# Savoir analyser son territoire de chasse

## Aborder le sujet avec le ou les propriétaires



- Quel est le contexte :
- gestion conservatrice ou sylviculture dynamique de production ?
- Quel est le mode de gestion :
  - futaie régulière, futaie irrégulière, mélange futaie-taillis ? La futaie irrégulière offre une capacité d'accueil plus diffuse mais supporte moins les surpopulations (impossible de protéger des semis diffus par des clôtures)
- Quels sont les peuplements à risque et dans quelle proportion ?
- boisements, reboisements, plantations, semis
- Quels sont les essences objectif ?
  - les essences « objectif » doivent être distinguées des autres qui sont des essences d'accompagnement et qui serviront de gainage ou auront un effet paysagé sur la parcelle.
- Y a-t-il des signes avant coureurs d'une trop forte population de grand gibier ?
  - fort taux d'indices de présence, abroutissement divers, diminution du poids des animaux
- Quelle est l'importance des dégâts de gibier (abroutissements, frottis, écorçage) ?
- Quelles sont les autres causes d'une éventuelle mauvaise régénération ?



# Quels sont les peuplements à risques ?



La régénération naturelle



La plantation



Les jeunes peuplements



La futaie irrégulière





# Les signes avant coureurs d'un possible déséquilibre



**Abrutissements répétés  
sur rejets de chêne sur une surface  
significative ou par zones**



**Abrutissement sur lierre**



**Les signes d'une dégradation :  
Les alertes des sylviculteurs**



## **Identifier la pression du grand gibier sur la forêt :**

- ✓ **Les abrouissements**
- ✓ **Les frottis**
- ✓ **Les écorçages**



# La biologie des animaux



## 2 types de besoins :

- Alimentaires : abroutissements, écorçage
- Comportementaux : frottis

L'alimentation diurne des animaux cause plus de dégâts que l'alimentation nocturne car les animaux se nourrissent au plus près des remises et dortoirs.

La nuit, les animaux parcourent de plus grandes distances pour rejoindre les zones de gagnage.

La notion de dégâts viendra de l'intensité et de la répétition de la pression des animaux sur le milieu qui compromettra le renouvellement des peuplements



# Les abrouissements

## ◆ Identification des espèces, hauteur d'accessibilité

Cerf : jusqu'à 2 m  
Chevreuil : jusqu'à 1.50 m

## ◆ Période d'abrouissement

Repos de végétation : décembre à mars  
Débourrement : avril à juin

## ◆ Durée du risque

Résineux : 4 - 5 ans  
Feuillus : 8 - 10 ans

## ◆ Identification de l'origine

Coupure nette : lièvre ou lapin  
Déchirure : cerf ou chevreuil





**Abrouissements sur châtaignier**



**Abrutissements sur chêne**



**Abrouissements sur chêne**





**Abrouissements sur chêne**



# Conséquences de l'abrutissement sur les essences forestières



**La consommation des pousses terminales des plants entraîne le plus souvent des pertes de croissance en hauteur**, ce qui induit pour le sylviculteur un allongement de la période de régénération et des coûts supplémentaires en matière de dégagements des semis

- **L'abrutissement peut augmenter les risques de mortalité des semis et donc conduire à un échec de la régénération (effet léthal)**
  - Ce phénomène est problématique pour les très jeunes semis
  - Sur semis acquis (la mortalité dépend de la répétitivité des abrutissements pendant la période de régénération)
  - Plus forte tolérance pour les feuillus
- **L'abrutissement de la pousse terminale modifie l'architecture des semis en provoquant le développement de fourches**





# Les frottis



➤ **Hauteur et diamètre des tiges :**

**Chevreuil :** de 0,40 m à 0,80 m      diamètre < 3 cm

**Cerf :** de 0,80 m à 1,60 m      diamètre < 20 – 30 cm

➤ **Périodes de frottis :**

**Chevreuil :** Février – Mars, perte des velours

Avril à Juillet, marquage de territoire

**Cerf :** Juillet – Aout , perte des velours

Septembre – Octobre, rut

Décembre à Février , jeux et pré-frayure

➤ **Marquage de territoire (olfactif et visuel)**

➤ **Durée du risque :**

**Résineux**      jusqu'à 15 ans (cerf)

**Feuillus**      jusqu'à la 8<sup>ème</sup> ou 10<sup>ème</sup> année





## Frottis de chevreuil



Frottis de chevreuil sur  
pin maritime

Frottis de chevreuil  
sur pin sylvestre





## **Frottis de cerf au moment du rut**





# L'écorçage



- Causé surtout par les biches
- Le chevreuil n'écorce jamais
- Autres espèces : daim et mouflon
- hauteur d'accessibilité pour le cerf
- entre 0.40 m et 2 m
- Période d'écorçage :
  - Repos de végétation : décembre à mars
  - Débourrement : mai, juin
- Durée du risque : 10 à 20 ans (parfois plus sur le châtaignier)
- Les essences écorcées se caractérisent par une écorce lisse et peu épaisse.
- Caractéristiques des blessures : présence de traces d'incisives, parallèles et verticales.



Ecorçage sur châtaignier



# Autres exemples d'écorçage



Écorçage sur pin maritime



Écorçage sur épicéa



# Conséquences de l'écorçage



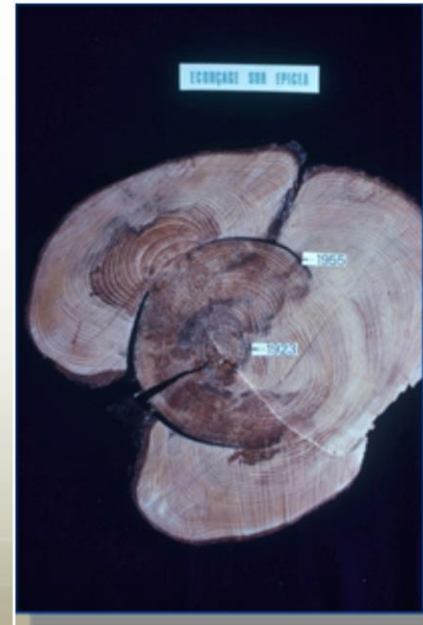
- ◆ Certaines essences cicatrisent (pin sylvestre, pin laricio, pin maritime, douglas dans 95% des cas). Si la proportion de circonférence écorcée est inférieure à 50 %, alors la cicatrisation est acquise.
- ◆ Les conséquences sont mineures (10 à 15% de la valeur sur pied) Exemple : cas du Douglas



- ◆ D'autres essences ne cicatrisent jamais (épicéa, peuplier, châtaignier, hêtre) et s'altèrent. La perte économique peut être significative.

Exemple : cas de l'épicéa

**Section au droit de la blessure**







**Savoir évaluer objectivement  
la pression du grand gibier**



# Trois niveaux d'évaluation possibles



1. Fiche d'alerte
2. Guide pratique de l'équilibre forêt - gibier
3. Protocole INRAE

## 1 Fiche d'alerte :

- Elle peut émaner du propriétaire, du gestionnaire forestier
- Elle repose sur un constat, sans comptage précis
- Son contenu doit être confirmé par un référent
- Elle peut être partagée sur une plateforme, envoyée à la FDC, au Syndicat, au CRPF voire à la DDT(M)

## 2 Le guide de l'équilibre Forêt - Gibier :

- Il permet des inventaires précis
- Il objective la pression du gibier
- Il est à la portée de tous après une formation rapide

## 3 Le protocole INRAE :

- C'est un protocole scientifique reconnu et agréé par tous
- Il donne des réponses sur la durée
- Il nécessite des moyens et de la continuité dans le temps



# Comptage des plants dans un reboisement





# Système d'évaluation proposé



Un système le plus simple possible à 3 niveaux

**vert**

**orange**

**rouge**

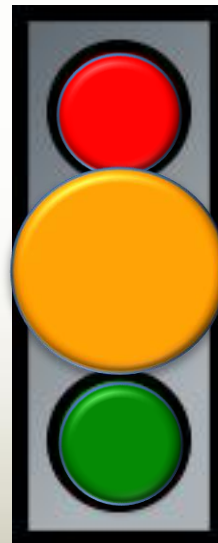
3 grilles d'évaluation adaptées au mode de renouvellement

- plantation
- régénération naturelle
- futaie irrégulière (en cours de mise au point)

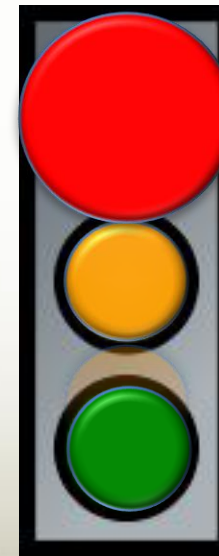
Démarche par échantillonnage



**t < 15%**



**15% < t < 25%**



**t > 25 %**



# Les Plantations

## Comptage des plants viables à faire sur différentes lignes



Le taux de tiges « objectif » endommagées par les cervidés et non viables, **est inférieur à 15%** (hors essences associables et spécifiques)  
**Un plant viable est un plant de bonne vigueur et bonne rectitude**  
Les dégâts sont épars  
Bon état général des animaux



Le taux de tiges « objectif » endommagées par les cervidés et non viables, **est supérieur à 15% et inférieur à 25%**.  
Les dégâts sont importants  
Bon état général des animaux



Le taux de tiges « objectif » endommagées par les cervidés et non viables **est supérieur à 25 %**.  
Les dégâts sont très importants.  
Les animaux sont affaiblis avec de faibles masses corporelles et peu de naissances.



# Régénération naturelle classique en sylviculture régulière et irrégulière



Quelques tiges sont endommagées par les cervidés et sont non viables.  
L'avenir du peuplement « objectif » n'est pas compromis.  
Les dégâts sont épars  
Bon état général des animaux



Un nombre important de tiges « objectif » sont endommagées par les cervidés et sont non viables. La forêt se renouvelle mal.  
L'avenir du peuplement est compromis  
Les dégâts sont importants  
Bon état général des animaux  
Attention au risque de passer au stade rouge.



Un nombre très important de tiges « objectif » sont endommagées par les cervidés et sont non viables.  
Les taillis ne se renouvellent pas.  
La régénération est très compromise.  
Les dégâts sont très importants  
Les animaux sont affaiblis avec de faibles masses corporelles et peu de naissances.



### Fiche d'inventaire simplifié de dégâts du grand gibier sur une parcelle en plantation forestière mono spécifique

Date du relevé : \_\_\_\_\_ Date de la plantation : \_\_\_\_\_ Surface de la parcelle : \_\_\_\_\_  
 Nom des opérateurs : \_\_\_\_\_ Organismes : \_\_\_\_\_  
 Propriétaire(s) : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Gestionnaire forestier : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_  
 Commune de la parcelle forestière : \_\_\_\_\_ Forêt : \_\_\_\_\_ Superficie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit (référence cadastrale) : \_\_\_\_\_ N° parcelle : \_\_\_\_\_  
 Essence « objectif » : \_\_\_\_\_ Hauteur moyenne (cm) : \_\_\_\_\_  
 Densité initiale de la plantation (plants/ha) : \_\_\_\_\_ Taux de sondage (voir tableau ci-dessous) : \_\_\_\_\_  
 Indiquer le côté de la parcelle du départ de l'inventaire (ex : nord, ouest, chemin) : \_\_\_\_\_

Essence (s)	Surface Densité initiale/ha	Taux de sondage					
		< 1 hectare	1 à 3 hectares	3 à 5 hectares	5 à 8 hectares	8 à 12 hectares	> à 12hectares
Peupliers	156 à 204 / ha	Taux 1/1	Taux 1/2	Taux 1/3	Taux 1/5	Taux 1/7	Taux 1/10
Autres essences	< 900/ha	Taux 1/2	Taux 1/3	Taux 1/4	Taux 1/6	Taux 1/8	Taux 1/12
	> 900/ha	Taux 1/4	Taux 1/6	Taux 1/10	Taux 1/12	Taux 1/16	Taux 1/20

Éliminer les lignes de lisière ainsi que le premier et le dernier plant sur la ligne

Ligne sondée	Plants morts naturellement ou absents	Plants abrouvés	Plants frottés	Plants écorcés	Plants arrachés	Plants victimes d'autres dégâts	Plants indemnes
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
Total							

**Total contrôlés vivants** = Total abrouvés + Total frottés + Total écorcés + Total arrachés + Total autres dégâts + Total indemnes = \_\_\_\_\_  
**Taux plants abrouvés** = Total abrouvés / Total contrôlés viv x 100 = \_\_\_\_\_ **Taux plants frottés** = Total frottés / Total contrôlés viv x 100 = \_\_\_\_\_  
**Taux plants écorcés** = Total écorcés / Total contrôlés viv x 100 = \_\_\_\_\_ **Taux plants arrachés** = Total arrachés / Total contrôlés viv x 100 = \_\_\_\_\_  
**Répartition des dégâts (concentrés, diffus) :**  
**Taux dégâts ongulés** = Total plants abrouvés, plants frottés, plants écorcés et plants arrachés / Total contrôlés viv x 100 = \_\_\_\_\_  
**Taux victimes d'autres dégâts** = Total victimes d'autres dégâts / Total contrôlés viv x 100 = \_\_\_\_\_  
**Taux morts, absents** = Total morts / (Total contrôlés vivants + Total morts) x 100 = \_\_\_\_\_  
**Végétation d'accompagnement :**  
 Observations : \_\_\_\_\_



### Fiche d'inventaire simplifié de dégâts du grand gibier sur une parcelle en régénération naturelle ou un semis artificiel avec des cloisonnements sylvicoles

Date du relevé : \_\_\_\_\_ Date de la régénération : \_\_\_\_\_ Surface de la parcelle : \_\_\_\_\_  
 Nom des opérateurs : \_\_\_\_\_ Organismes : \_\_\_\_\_  
 Propriétaire(s) : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Gestionnaire forestier : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_  
 Commune de la parcelle forestière : \_\_\_\_\_ Forêt : \_\_\_\_\_ Superficie : \_\_\_\_\_  
 Lieu-dit (référence cadastrale) : \_\_\_\_\_ N° parcelle : \_\_\_\_\_  
 Essence(s) « objectif » : \_\_\_\_\_ Hauteur moyenne (cm) : \_\_\_\_\_  
 Taux de sondage, avec une placette tous les 15 mètres et en fonction du tableau ci-dessous, une ligne sur : \_\_\_\_\_  
 Indiquer le côté de la parcelle du départ de l'inventaire (ex : nord, ouest, chemin) : \_\_\_\_\_

Taux de sondage	< 1 hectare	1 à 3 hectares	3 à 5 hectares	5 à 8 hectares	8 à 12 hectares	> à 12 hectares	> à 15 hectares
Une ligne sur :	Taux 1/2	Taux 1/3	Taux 1/4	Taux 1/5	Taux 1/6	Taux 1/7	Taux 1/8

P = Placette C = Total tiges contrôlées (4 par placette) A = Total tiges abrouvées  
 F = Total tiges frottées ou cassées E = Total tiges écorcés AR = Total tiges arrachées (racine)

P	C	A	F	E	AR	P	C	A	F	E	AR	P	C	A	F	E	AR	P	C	A	F	E	AR
1						31						61					91						
2						32						62					92						
3						33						63					93						
4						34						64					94						
5						35						65					95						
6						36						66					96						
7						37						67					97						
8						38						68					98						
9						39						69					99						
10						40						70					100						
11						41						71					101						
12						42						72					102						
13						43						73					103						
14						44						74					104						
15						45						75					105						
16						46						76					106						
17						47						77					107						
18						48						78					108						
19						49						79					109						
20						50						80					110						
21						51						81					111						
22						52						82					112						
23						53						83					113						
24						54						84					114						
25						55						85					115						
26						56						86					116						
27						57						87					117						
28						58						88					118						
29						59						89					119						
30						60						90					120						
T												T					T						

**Total tiges contrôlées :** \_\_\_\_\_ **Total tiges abrouvées :** \_\_\_\_\_ **Total tiges frottées ou cassées :** \_\_\_\_\_  
**Total tiges écorcées** \_\_\_\_\_ **Total tiges avec arrachage racinaire** \_\_\_\_\_  
**Taux tiges abrouvées** = Total tiges abrouvées / Total tiges contrôlées x 100 = \_\_\_\_\_  
**Taux tiges frottées ou cassées** = Total tiges frottées ou cassées / Total tiges contrôlées x 100 = \_\_\_\_\_  
**Taux tiges écorcées** = Total tiges écorcées / Total tiges contrôlées x 100 = \_\_\_\_\_  
**Taux de tiges arrachées** = Total tiges avec arrachage racinaire / Total tiges contrôlées x 100 = \_\_\_\_\_  
**Taux global dégâts** = Total tiges abrouvées + frottées + écorcées + arrachage racinaire / Total tiges contrôlées x 100 = \_\_\_\_\_  
**Répartition des dégâts (concentré, diffus) :** \_\_\_\_\_ **Végétation d'accompagnement (ou non) :** \_\_\_\_\_  
 Observations : \_\_\_\_\_





# SIGNALEMENT DE DÉGÂTS DE GRAND GIBIER EN FORÊT

## PLATEFORME NATIONALE FORET-GIBIER



### DESCRIPTION DES DÉGÂTS

Dégât principal* <i>(plusieurs possibles si importance équivalente)</i>	<input type="checkbox"/> Abroustissement <input type="checkbox"/> Frottis-casse	<input type="checkbox"/> Écorçage <input type="checkbox"/> Dégât racinaire-arrachage	
Espèce(s) à l'origine des dégâts*	<input type="checkbox"/> Cerf <input type="checkbox"/> Ongulés de montagne <input type="checkbox"/> Autre : .....	<input type="checkbox"/> Chevreuil <input type="checkbox"/> Daim <input type="checkbox"/> Sanglier <input type="checkbox"/> Indéterminé	
Surface endommagée (ha)*			
Classe de dégâts constatée par le propriétaire* <i>(à titre indicatif)</i>	<input checked="" type="radio"/> < 15%	<input type="radio"/> 15 à 25 %	<input type="radio"/> > 25%
<b>Observations</b> <i>Ex : Antériorité ou récurrence des dégâts, Essence ou % de plants protégé(e), Regarnis, Niveau de réussite de la régénération naturelle...</i>			

### ESTIMATION DES DÉGÂTS PAR LE RÉFÉRENT ou ESTIMATION CONCERTÉE PROPRIÉTAIRE/CHASSEUR

Estimation concertée propriétaire/chasseur <sup>(1)</sup>	<input type="radio"/> oui	<input checked="" type="radio"/> non	
Nom du chasseur concerté <sup>(2)</sup> <i>(même confidentialité que pour le propriétaire)</i>			
Nom de l'association du chasseur concerté			
Protocole utilisé <sup>(1)</sup> <i>(« Guide Équilibre-forêt-gibier » obligatoire pour les estimations concertées propriétaire/chasseur)</i>	<input checked="" type="radio"/> Guide équilibre-forêt-gibier <sup>2</sup> <input type="radio"/> INRAe <input type="radio"/> Autre méthode	<input type="radio"/> 10 grappes de 10 <input type="radio"/> Indice Abroustissement	
Taux précis de dégâts <sup>(1)</sup> Unité correspondante (selon protocole) <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="radio"/> % de tiges non viables	<input type="radio"/> % de dégâts	
Impact sur l'avenir du peuplement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="radio"/> Faible incidence	<input type="radio"/> Avenir incertain	<input type="radio"/> Avenir compromis





Merci de votre attention